



Certificat de nationalité, immigration...

Par **Ds925**, le **23/01/2019** à **00:22**

Bonjour,

Je suis née et j'ai grandi au Sénégal mais j'ai la nationalité française par filiation. J'ai 23 ans aujourd'hui, j'ai fait la demande d'un passeport et CNI français mais on me réclame le certificat de nationalité française. Sachant que la demande du CNF peut prendre jusqu'à 3 ans, je voudrais savoir comment je peux faire pour rejoindre la France.

Ps : mes grands frères sont nés et ont grandi en France et sont français.

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **23/01/2019** à **07:22**

Bonjour,

D'où détenez-vous et de qui cette Nationalité Française ?

Pourquoi vos frères sont en France et que vous, vous êtes restée au Sénégal ?

Par **amajuris**, le **23/01/2019** à **09:27**

bonjour,

votre naissance a-t-elle été déclarée à l'état-civil français ?
vous indiquez être français, avez-vous des documents d'identité français ?
salutations

Par **Ds925**, le **23/01/2019** à **20:22**

Bonjour Tissuisse,
Je le détiens de mon père qui est maintenant rentré au Sénégal.
Je suis au Sénégal parce que ma mère y est et cest elle qui avait ma garde.

Par **Ds925**, le **23/01/2019** à **20:25**

Bonjour amatjuris,
Oui j'ai été déclarée j'ai mon extrait de naissance provenant de Nantes et même une carte consulaire des français établis hors de la france.
Mais on me réclame un cnf pour la cni et le passeport français.

Par **amajuris**, le **23/01/2019** à **20:47**

vous n'avez donc jamais eu la nationalité sénégalaise ?
si vous êtes inscrit au consulat de france, il est surprenant qu'il vous faille un CNF, peut-être y-a-t-il un doute sur votre nationalité française ?

Par **Ds925**, le **23/01/2019** à **22:09**

Si j'ai déjà la nationalité sénégalaise. Ils m'ont remis une lettre avec comme objet sursis des demandes de titres d'identité. Ils disent que la demande du cnf cest une nouvelle loi vu je suis majeure celui de mon père ne me sert plus de preuve.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2019** à **05:35**

Votre CNF n'est plus valable puisque vous êtes sénégalaise. La nationalité française ayant été retirée à votre père lors de la déclaration d'indépendance, vous avez pris la nationalité sénégalaise, rien d'autre, vous ne pouvez donc pas prétendre au certificat de nationalité française.

Par **Ds925**, le **24/01/2019** à **09:42**

Vous m'avez pas bien comprise : mon père est toujours français, il a eu son CNF en 1972, il est récemment parti en France avec ses papiers français. Ce que je veux savoir c'est comment je dois faire pour aller en France en attendant d'avoir mon CNF.

Par Tisuisse, le 24/01/2019 à 16:45

Vous non plus vous ne comprenez pas, ce n'est pas la nationalité de votre père qui importe, c'est la vôtre et c'est le fait que, contrairement à vos frères qui sont venus en France et y ont vécu, vous, vous êtes restée au pays. Vous devez donc, comme vous êtes majeure, aller à votre ambassade de France pour demander un visa.

Par Ds925, le 24/01/2019 à 17:07

J'y suis allée aujourd'hui ils m'ont dit qu'il est impossible de me fournir un visa parce que je suis française donc je suis obligée d'attendre mon cnf. Mercii infiniment pour vos réponses vous êtes d'une grande aide.